

VILLE DE HOUEMONT
LE MESSAGER

PUBLICATION A PERIODICITE VARIABLE

N°54 – JANVIER 2001

DECISIONS MUNICIPALES
Conseil du 30 janvier 2001

1. DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE

La Communauté Urbaine souhaite clarifier la portée de l'extension de ses compétences intervenue en avril 1999 en matière de domanialité publique routière.

La Communauté Urbaine a donc complété, en liaison avec les services de la mairie, un premier document graphique, par une liste des voies définissant de façon plus précise la domanialité de chaque voie, et permettant d'identifier clairement les voies ou les parties de voies qui doivent être intégrées.

Le conseil municipal adopte le transfert de voiries tel que figuré dans le document graphique et dans la liste jointe, lesquels seront appelés à évoluer au fur et à mesure que ces intégrations seront effectives.

2. AVENANT – ARCHITECTE – EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Considérant le montant de l'estimation de l'avant projet détaillé, arrêté à la somme de **1.634.070 FHT**, des travaux de l'école maternelle, il convient de reconsidérer les honoraires dus à l'architecte.

L'augmentation du budget travaux est ainsi de : **1.634.070 F - 1.200.000 F = 434.070 FHT**

Montant de l'avenant : 434.070 x 11,67 % = 50.655,96 FHT soit 60.584,53 FTTC

Le conseil municipal mandate le maire pour signer l'avenant, conformément aux clauses du marché du maître d'œuvre.

DATES A RETENIR

Exposition peintures - galeries mairie	-	du 05 février au 02 mars	2001
Ramassage objets hétérogènes	-	vendredi 09 février	2001
Consultations juridiques	-	samedi 17 février	2001
Concert instruments à vent (S. polyvalente)	-	lundi 26 février	2001

3. RÉGIME INDEMNITAIRE 2001

Le conseil municipal reconduit le régime indemnitaire pour 2001, vote les crédits nécessaires et mandate le maire pour appliquer cette décision. Le régime indemnitaire a été étendu aux agents auxiliaires.

Les calculs basés sur les taux horaires et les indices de chaque membre du personnel donnent les enveloppes suivantes :

* enveloppe complémentaire

100.846 F

* enveloppe globale

117.374 F

4. PROGRAMMES TERMINES EN 2000 OU REPORTES EN 2001

Sur proposition de Mme le Maire, les membres de la commission des finances réunis le 15 janvier 2001 ont émis un avis favorable sur l'état des programmes terminés en 2000 ou reportés sur 2001.

DÉPENSES

Crédits ouverts :	4.158.357,70 F
Somme totale des programmes à reporter sur 2001 :	1.038.614,17 F
Somme totale des programmes terminés en 2000 :	165.244,83 F
Somme totale des dépenses effectuées en 2000 :	2.982.364,94 F

RECETTE

Somme du programme à reporter sur 2001 :	29.000,00 F
--	-------------

Accord à l'unanimité.

5. RENOUELEMENT ADHÉSION AU PLAN LOCAL D'INSERTION PAR L'ÉCONOMIQUE DE L'AGGLOMÉRATION NANCÉIENNE

En préséance du conseil municipal du 29 avril 1997, **M. MAUJARD René** – directeur du **P.I.E.A.N.** – a exposé aux membres présents le rôle du Plan Local d'Insertion par l'Économique de l'Agglomération Nancéienne.

Et, par délibération du 29.04.1997, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'adhérer au **P.I.E.A.N.** et a désigné **M. KLEJMANN Yves** pour le représenter au sein de cette association. Depuis 1998, la commune verse, chaque année, une subvention de 0,30 F/habitant.

Le Plan Local d'Insertion par l'Économique de l'Agglomération Nancéienne est un dispositif destiné à favoriser le retour à l'emploi ou à la formation qualifiante des personnes les plus en difficulté.

Depuis le 30 octobre 2000 2.312 personnes ont été inscrites au PIEAN.

Sur la nouvelle période 2001-2005, le PIEAN se renforcera autour d'objectifs opérationnels à savoir :

- des parcours d'insertion dynamiques ;
- le développement local ;
- une intégration dans le monde économique ;
- une contribution à l'efficacité des dispositifs existants.

Le PIEAN se fixe comme objectif d'insérer 250 personnes par an à travers des parcours individualisés vers l'emploi.

Adhésion renouvelée de 2001 à 2005 – vote à l'unanimité.

6. PASS'SPORT ET CULTURE – CONVENTION TRIPARTITE

Par délibération du 07 novembre 2000, le conseil municipal a émis un avis favorable quant à l'engagement de la commune dans le dispositif «Pass'Sport – Culture» et a autorisé le maire à adhérer à la structure porteuse.

L'assemblée générale constitutive s'est tenue le 29 novembre 2000 (**M. RUSCONI** est membre du conseil d'administration).

Objet de l'association : favoriser l'accès à une pratique sportive, culturelle ou de loisirs des jeunes en difficulté. A noter que l'aide financière est ouverte :

- aux jeunes de 6 à 25 ans dont la famille a un quotient familial (calcul CAF) inférieur à 2.800 F;
- aux allocataires du RMI ou ayants droit.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention tripartite entre la commune, le département et l'association « Pass' Sport – Culture ».

7. TONTE – ENTRETIEN TERRAIN DE FOOTBALL – TONTE DES ESPACES VERTS DE LA ZONE INDUSTRIELLE

Comme chaque année, il convient de retenir l'entreprise qui sera chargée de :

- la tonte et l'entretien du terrain de football ;
- la tonte des espaces verts de la zone industrielle.

Après avoir étudié les trois offres, **le conseil municipal autorise le maire à passer commande des différentes prestations auprès de l'entreprise BRIO pour un montant annuel de 161.483,40 FTTC.**

HEURE DU CONTE

Le 10 mars et le 24 mars 2001 de 10h15 à 11h30 à la bibliothèque municipale.

EXPOSITION DE PEINTURE

Dans les **galeries de la Mairie**,
Du 1^{er} février au 2 mars 2001
Aux heures d'ouverture de la Mairie
Entrée libre.

EXPOSITION DES RANDONNEURS HOUEMONTAIS

Les **Randonneurs Houdemontais** organisent une **exposition les 12-13 mai 2001 salle polyvalente**, avec pour thème leurs hobbies :peinture, point de croix, miniatures, poteries, patchwork, dentelle, photos ...

Entrée libre le 12 mai 2001 de 14 h 00 à 18 h 00 et le 13 mai 2001 de 10 h 00 à 18 h 00 non-stop.

BIBLIOTHÈQUE

- Pendant les vacances d'hiver, la bibliothèque sera **ouverte** du lundi 5 février au vendredi 9 février 2001 de 14h00 à 17h30.
- La bibliothèque sera **fermée** du lundi 12 février au vendredi 16 février 2001 inclus.

Reprise des horaires habituels le lundi 19 février 2001.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

Afin de permettre l'accès au droit à tous les administrés, le Barreau a décidé de mettre en place, **gratuitement**, des consultations juridiques décentralisées avec le concours de l'Ordre des Avocats à la Cour d'Appel de NANCY. **Les personnes désireuses de rencontrer un avocat** pour connaître leurs droits dans le cadre de contentieux divers **pourront être reçues le samedi 17 février 2001 de 9 h 00 à 11 h 00 à la Mairie.**

RECENSEMENT MILITAIRE

Tout citoyen **âgé de 16 ans** est tenu de **se faire recenser à la mairie** de son domicile, du mois de sa date anniversaire jusqu'à la fin du mois suivant.

Dépôt légal n°629 - février 2001
Mairie de Houdemont - ☎ 03.83.56.21.22
e-mail : mairie@houdemont.semnet.tm.fr
Directrice de la Publication : Mme Anne VALTON
Commission de l'Information :
Vice-Président : M. Daniel MAGRON
Membres : Mme LEPINE - MM. EDEL
Mise en page : M. Emmanuel MAHIEU